Règlement d'ordre intérieur - v 1.1

Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) a pour rôle de consigner et d'actualiser aussi souvent que nécessaire les valeurs, les règles de gouvernance, les règles éthiques et les règles disciplinaires de l'association.

Conformément à l'Article 2 :59 du Code des Sociétés et associations et aux statuts de ladite association, le ROI est établi par l'organe d'administration qui le présente à l'assemblée générale pour approbation et pour toutes modifications ultérieures éventuelles.

Le ROI complet tel qu'approuvé par l'AG est appelé « ROI étendu ».

Sur base du ROI étendu, l'Organe d'administration établit, sous sa seule responsabilité, un « ROI de base », qui se limite aux dispositions essentielles qui concernent les membres adhérents.

La version approuvée la plus récente du règlement d'ordre intérieur étendu et la version correspondante du ROI de base sont en tout temps disponibles au siège de l'association pour les membres effectifs et adhérents respectivement, auxquels ils sont réservés. Sur décision du conseil d'administration, les fichiers du ROI pourront être adressés par courrier électronique aux membres de l'association en ordre de cotisation.

I. Volition/Vision (formulation reprise en tant qu' « Objet social » dans nos Statuts) :

La Volition/Vision pourrait être définie comme notre aspiration pour le long terme : l'essentiel à propos duquel nous aimerions, « dans 30 ans » ou au moment de notre mort, avoir pu peu ou prou contribuer. C'est notre étoile du berger, qui nous indiquera le bon chemin et nous guide dans la formulation et l'accomplissement de nos missions :

- Offrir à toutes les personnes qui cheminent déjà sur la voie de la tradition du Village des Pruniers (Thich Nhat Hanh) un refuge soutenant et bienveillant (Sangha) pour l'exercice de leurs pratiques individuelles et collectives en leur permettant d'approfondir leur connaissance du Dharma;
- Initier à cette voie toute personne qui le désire et qui est en quête d'un chemin spirituel et/ou en recherche d'un sens à donner à sa vie;
- Contribuer à la poursuite de l'œuvre de Thich Nhat Hanh qui est de préserver notre planète et notre univers ainsi que tous les Êtres, de privilégier la Paix et la compréhension entre tous les Êtres et tous les peuples, par la pratique de la parole aimante et de l'écoute profonde;
- S'inscrire résolument dans la mouvance bouddhique traditionnelle et authentique de Siddhattha Gotama, dit Shakyamuni (le Bouddha).

ROI v 1.1.docx Page 1 de 8

II. Missions (axes pour nos activités):

Exemples de moyens et outils qui pourront, selon nos ressources, être mis en œuvre tout au long de notre cheminement. Alors que diverses communautés ont la même vision que la nôtre, nos missions définissent plus spécifiquement notre identité.

<u>Suivre les Pratiques du Village</u>: méditation assise (guidée et silencieuse);
 contemplations; méditation marchée, méditation du travail; chants;
 méditation/partage du thé; enseignements (du Maître, des monastiques, des Inter-Êtres, voire d'autres traditions); lectures de textes (lecture soutras, récitation 5 EPC, 14 EPC, gathas,...); partage du dharma; « renouveau collectif » et « renouveaux inter-personnels »¹; hommage aux ancêtres; touchers de la Terre, ...

NB1 MEDITATION = maîtriser l'esprit

- smrti samadhi prajna: concentration amenée par la pratique de Samatha/Vipassana selon anapana sati- et satipatana- soutras, basée sur l'expérience/perception directe et immédiate plutôt que sur des réflexions philosophiques ou des concepts intellectuels abstraits (dans ce dernier cas, il s'agira plutôt de contemplations)
- 50% du temps de séance
- Cadre mahayana : avec motivation et dédicace des mérites

NB2 Séances, pour QUEL PUBLIC:

Selon les circonstances :

- Présentiel
- Formule mixte ZOOM-Présentiel (partages exclus)
 Attention! Cette formule implique Pleine Conscience et discipline des facilitateurs (audio / vidéo)
- Distanciel uniquement

NB3 CONTENUS:

Réunions « formatées » et formelles (cf Pierre Bleues), thématiques (cf Jardin Zen), improvisées (cf Suisse, Pommiers-Zoom) ?

NB4 : Charte des facilitateurs : Rigueur versus Liberté et Créativité

- <u>Etre Acteur (« activiste ») du bouddhisme engagé de TNH</u>: « aumôniers » de prisons (UBB, France, ...); soins palliatifs; lettres aux dirigeants; marches (climat, Gardiens de la Terre, ...)
- <u>Participer à l'Enseignement du Dharma</u>: « shedra » (enseignement structuré), invitation d'enseignants
- Pratiquer le « Care » :

ROI v 1.1.docx Page 2 de 8

¹ Lorsque la Sangha remarque qu'il y a des tensions et une absence de communication entre deux personnes, il est de la responsabilité de la Sangha de les aider à pratiquer jusqu'à ce qu'elles soient capables de se réconcilier l'une avec l'autre. (<u>Bâtir la Sangha</u>, notre plus noble carrière)

Sangha Le Lotus Bleu

- <u>Développer Santé et Art de vivre</u>: diététique, Mouvements de PC, Chi Khong, Chi Khong du bâton, médecine naturelle, calligraphie, ... école de vie ?? (cf EJSS = Ecole de la Jeunesse pour le Service Social, crée par Thay -en lien avec projet Patrick Olczik, retraiutes Phap Lu, ...)
- Apprendre à vivre ensemble : retraites
- <u>Se Préparer à la mort</u>: euthanasie, dons d'organes, choix thérapeutiques, administration de biens, personne(s) de confiance
- Offrir des Services pour cérémonies funéraires :
- <u>Assurer la communication externe et le Recrutement</u>: Conférences, participations à débats inter religieux, diffusion dharma, taille sangha, soutien à la création de nouvelles sanghas (I-E)
- <u>Formation de la relève</u>: former des facilitateurs (I-E, intersangha?), formations aux 14, présenter candidats I-E, Présenter candidats à la Lampe, ...

III. Valeurs

Principes fondateurs de la Sangha Le Lotus Bleu, reconnus comme tels par ses fondateurs, périodiquement actualisés et adaptés par ses administrateurs (Comité Stratégique – CS) pour orienter, guider et formuler leurs réflexions, leurs paroles et leurs actions.

Références générales

- 5 EPC, 14 EPC
- Joyfully together
- InterBeing (Edition 2020)
- Freedom with every step
- Construire une Sangha: avril 2008
- Bâtir la Sangha, notre plus noble carrière
- Un lotus s'épanouit
- Chants du Cœur
- Cérémonies du Cœur
- 4 sceaux du dharma du Village (https://plumvillage.org/fr/articles-fr/the-four-dharma-seals-of-plum-village)

Points attention particuliers

- Importance des « Quatre Préceptes » de l'Ordre de l'Inter-Être (
 OIE) (Introduction + Chap. I et II ds Inter-Being pp. 87-93) :
 - Non-attachement aux vues (i)
 - o Perception directe de la Réalité au travers de la méditation (ii)
 - Relevance (Appropriateness) (iii)
 - Moyens habiles (Skillfull Means) Upaya) (iv)

ROI v 1.1.docx Page 3 de 8

Sangha Le Lotus Bleu

Le Non-Attachement aux vues (i) et (ii) la réalisation directe de la Vérité de l'origine interdépendante de toute chose conduisent à l'ouverture d'esprit (compréhension) et à la compassion. Ces dernières sont donc le le FRUIT (vision profonde-*prajna*) de l'exercice de la méditation (état de CONCENTRATION-samadhi reposant sur l'arrêt-shamatha et la pleine conscience smrti);

<u>Les deux « Relevances » (Appropriateness et skillfull Means)</u> sont nos modes d'approches pour transmettre le Dharma dans la société : Appropriatness (iii) parce que la personne à qui on adresse la parole doit être prête et à même de comprendre ; Skillfull Means, les moyens habiles consistant en l'utilisation du langage, des images, des méthodes et des pratiques auxquels recourt l'enseignant avisé dans les circonstances particulières qui prévalent pour transmettre le dharma .

- Voie du milieu (madhyamika) = naviguer habilement entre deux pôles d'attraction, par exemple :
 - o Inclusivité <-> Soutra du dresseur de chevaux (Kessi Soutta AN 4.111)
 - Ouverture <-> Rigueur (par ex. pour les facilitations)
 Cf Conseil de Sakyamuni à Ânanda à propos de la tension de la corde de vina
- Kalama sutra: pas de dogme, « libre arbitre »
 « Les membres de l'OIE ont le même respect pour TOUS les soutras, qu'ils aient été prononcés par le Bouddha et ses disciples contemporains ou par des maîtres bouddhistes de générations ultérieures (NdR: Hinayana/Theravada, mahayana, vajrayana). Le membre peut aussi trouver l'inspiration dans des textes d'autres traditions spirituelles
- Harmonie -> point de rebroussement (Enseignement de Sr Chan Duc du 01/05/2021 :
 Enseignement aux aspirants Vidéo:https://youtu.be/3hcXymO0XYg)
 En Anglais : https://youtu.be/YBFqy22o4Ok
- Parole Juste (EPC 10/14) et TNH « L'Art de communiquer en pleine conscience » : Franchise <-> hypocrisie
- Impermanence -> se ré-interroger régulièrement (périodicité à fixer) sur nos valeurs et nos choix, en périodes paisibles et pas en périodes de crise/crispations ! --> Ré-évaluations et adaptations périodiques du ROI
- La Communauté prime sur les individus, ... mais la Communauté n'est pas la somme (ni le « PGCD ») des individus qui la constitue, c'est une entité à part entière (on est dans l'historique!)
- Deuxième corps (Joyfully Together pp. 84-85)

ROI v 1.1.docx Page 4 de 8

- Avec les vœux du Boddhisattva (= Amener TOUS les Êtres à se libérer de toute souffrance), les membres de l'OIE visent à se changer eux-mêmes pour que la société change et évolue vers plus de compréhension et de compassion.
- Les 4 sceaux du Dharma du Village : « "Je suis arrivé, je suis chez moi" ; "Va comme une rivière" ; "Les temps et les vérités inter-sont" ; "Murir, moment après moment".

IV. Organes de gestion (Chap III, IV et V Inter-Being pp. 93 – 100 et Joyfully Together Chap. 5, pp.72-76)

Conformément à la recommandation de Thay, les organes de gestion de la sangha s'inspirent et calquent les organes de gestion mis en place dans les diverses communautés de TNH:

- voir point 23 Chap. V Inter-being p 99: « Afin de faciliter les interactions au niveau mondial, les sanghas locales sont encouragées à se doter d'une organisation compatible avec l'esprit de la charte de l'OIE »
- voir Chap 5 de Joyfully Together, p.72, 3 dernières lignes : « Ce modèle est utilisé depuis de nombreuses années au Village des Pruniers, et il a apporté beaucoup de bonheur à la Sangha. Je suggère ce modèle à tous ceux qui construisent une sangha et aux nouveaux centres d'adopter ce modèle » Signé TNH.

1) Assemblée des Membres effectifs (AG)

Les Membres effectifs se réunissent en AG, <u>organe de décision suprême</u> de la sangha L'AG élit les administrateurs et nomme les membres du Comité de Soutien (CoS) ainsi que les membres du Conseil de Facilitation (CF)

L'AG valide le Président de l'ASBL présenté par le CA

L'AG exerce ses missions statutaires

2) Conseil d'administration (CA)

Élit en son sein un administrateur-délégué, un secrétaire et trésorier Veille à obtenir la validation du président par l'AG Exerce ses missions statutaires

Plus précisément, le CA est collégialement responsable de :

Gestion légale :

Tenue des AG et CA, Comptes, Budgets, Statuts, Déclarations fiscales, Tenue des listes de membres, admission et révocation de membres, appel aux cotisations, contrats avec tiers (assurance, salle, IT-Provider, ...), communication externe (Inter-Sangha, OIE, UBB, ...)

Gouvernance:

Désignation en son sein du Président, admin-délégué, Secrétaire, Trésorier

ROI v 1.1.docx Page 5 de 8

Sangha Le Lotus Bleu

Gestion stratégique - Conseil stratégique (CS) : Actualisation des statuts et du ROI (à soumettre à AG)

Présentation des candidats administrateurs (nouveaux et ceux qui rempilent) aux suffrages de l'AG (-> membres du CA),

Présentation des membres du Comité de Soutien (CoS) aux suffrages de l'AG Présentation des membres du Conseil de Facilitation (CF) aux suffrages de l'AG

CoS et CF = mandats de deux ans

3) Président présenté par CA et validé par AG

Le Président endosse un rôle similaire à celui de l'Abbé/Abbesse dans un monastère ; ce rôle est triple (cf Joyfully together pp 74-75 et OIE pp.), à savoir :

- a. Veiller au bien-être de tous les membres : « Juste comme une mère ou une sœur aînée se rapproche d'une jeune sœur qui semble malheureuse, pour mieux la comprendre, la réconforter et la soutenir. L'abbé/abbesse (le Président) veille au bonheur de chacun par sa présence H24 ». Elle/II anime donc la « Communication interne » ;
- b. L'abbé/abbesse a aussi pour rôle de créer les conditions qui permettront à chaque personne de la sangha de développer ses compétences et ses aptitudes. Son rôle s'apparente donc aussi à celui d'un DRH.
- c. Enfin, il appartient aussi à l'abbé/abbesse d'orienter, inspirer et superviser le CoS de la sangha dans ses actions. Il s'agit donc d'un rôle de Coach.

4) Le CoS (Comité de Soutien) – cf Caretaking Council (CTC)

Organe d'exécution supervisé par l'administrateur-Président (ce dernier rend compte au CA) Membres de l'association présentés par CA à l'AG pour validations

Au moins 20% de membres adhérents

Accomplit toutes tâches organisationnelles

Condition pour candidats : être membre effectif/adhérent depuis au moins 1 an

5) Le CF (Conseil de Facilitation) – cf Dharmacharyacouncil

Document de référence : voir note « Conseil de Facilitation » (v3 ou version plus récente) Conditions d'admission : avoir reçu les 5 EPC (avoir un nom de Dharma) Candidats présentés par CA à AG

Rôles du CF (voir détails dans la note « Conseil de Facilitation » précitée) :

- soutenir et former les facilitateurs
- Maintenir les facilitateurs « dans les clous » (on track) mais plutôt dans le sens d'une route aérienne plutôt que sur un chemin de fer (Joyfully Together p.75)
- Consigner les enseignements utiles sous la forme adéquate, les répertorier et les rendre accessibles
- Établir et actualiser la <u>charte des Facilitateurs</u>

V. Modes décisionnels (Joyfully Together pp. 51-61)

Toutes les décisions des différents organes de gestion sont en principe prises selon la procédure du « sanghakarman » décrite aux pages 51 à 61 du livre « Joyfully together » Parallax Press 2003.

ROI v 1.1.docx Page 6 de 8

Cependant, les décisions qui relèvent de l'AG ou du CA et auxquelles se réfèrent les statuts étant des décisions purement administratives, elles pourront être prises selon les règles de vote prévues auxdits statuts au cas où la procédure du sanghakarman s'avérerait trop lente pour être compatible avec les délais imposés par la loi.

VI. Fonds de solidarité

Un fonds de solidarité est instauré. Il est alimenté par un prélèvement systématique de 10% (dîme) sur toute rentrée (autre que du crédit ou des avances) encaissée par l'ASBL. Le prélèvement sera toutefois limité au (valeur la plus faible) :

- cash-flow de l'exercice après éventuels remboursements, ET
- montant tel que le prélèvement n'amène pas le résultat de l'exercice ou les fonds propres de l'association sous ZERO.

Au besoin, moyennant l'accord spécial de l'assemblée générale, la dotation pourrait prendre une valeur négative (reprise sur le fonds de solidarité) pour rétablir l'équilibre des comptes. Le fonds de solidarité pourra être compartimenté en fonction des objectifs permanents ou occasionnels.

Le fonds pourra aussi être alimenté par des dons faits en tant que tels par les membres ou par des tiers. Les dons seront toujours affectés à un compartiment spécifique du fonds (qui correspondra le mieux à la volonté du donateur si celle-ci est exprimée) car, contrairement aux prélèvements (dîme), les dons ne pourront jamais donner lieu à reprise.

Le tronc principal du fonds est destiné à permettre à des membres démunis, motivés et fréquentant régulièrement la sangha de se rendre au Village (un des hameaux ou « on tour ») ou à toute retraite organisée par des monastiques ou enseignants du dharma, ainsi qu'à participer à toute activité payante organisée par la SLLB.

Le Fonds de solidarité est géré par le CA. Un organe de gestion spécifique pourra, si cela s'avère utile et nécessaire, être institué. Il rendra compte au CA».

VII. Frais de participation aux séances – Dana

En vue de couvrir les frais occasionnés par la tenue des séances de pratique (salle, chauffage, coussins, cloche, accessoires, ...), il sera proposé aux participants de verser un dana. Le dana sera toujours libre.

VIII. Assurance

Les membres effectifs et adhérents sont couverts par la police RC de l'asbl.

IX. Confidentialité

Le ROI est réservé aux Membres qui s'engagent à en respecter le caractère confidentiel.

ROI v 1.1.docx Page 7 de 8

X. Morceaux inspirants choisis (à compléter – 10 maximum)

Interbeing – Parallax Press 4th Edition 2020

« La vocation de l'ordre de l'Inter-Être (OIE) est de rendre le Bouddhisme vivant par l'étude, l'expérimentation en le mettant en œuvre dans la vie moderne, en étroit accord avec l'idéal du bodhisattva. » (point 2. Page 91)

Pour rappel, l'idéal du bodhisattva = sauver (aider) TOUS les êtres (en même temps)

ROI v 1.1.docx Page 8 de 8